#### Certificats d'économies d'énergie

#### Opération n° RES-CH-103

# Réhabilitation d'un poste de livraison de chaleur d'un bâtiment tertiaire

#### 1. Secteur d'application

Bâtiments tertiaires existants raccordés à un réseau de chaleur existant.

#### 2. Dénomination

Réhabilitation d'un poste de livraison de chaleur par le remplacement de la totalité des éléments constitutifs du primaire du poste de livraison.

#### 3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

Le remplacement des éléments constitutifs du primaire du poste de livraison porte sur :

- l'échangeur;
- la régulation primaire ;
- les pompes sur fluide primaire (lorsque le poste de livraison en est équipé) ;
- l'isolation thermique.

Le pincement aux bornes du nouvel échangeur est inférieur à 5°C.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne le remplacement des équipements constitutifs du primaire du poste de livraison : échangeurs dont le pincement est inférieur à 5°C, éléments de régulation, éléments d'isolation thermique et pompes (lorsque le poste de livraison en est équipé).

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne le remplacement des équipements constitutifs du primaire du poste de livraison avec leurs marque et référence et est accompagnée d'un ou plusieurs documents issu(s) du fabricant indiquant que les équipements installés sont des échangeurs et leur performance (niveau de pincement), des éléments de régulation, des éléments d'isolation thermique et des pompes (lorsque le poste de livraison en est équipé).

#### 4. Durée de vie conventionnelle

20 ans.

#### 5. Montant de certificats en kWh cumac

Secteur d'activité	Montant en kWh cumac par m <sup>2</sup> de surface chauffée	
Bureaux	210	
Enseignement	140	
Santé	200	
Commerces	170	
Hôtellerie-Restauration	260	
Autres	140	

Zone climatique		
H1	1,1	
H2	0,9	X
Н3	0,6	
	H1	H1 1,1 H2 0,9

	Surface chauffée (m²)					
X	S					

La surface prise en compte est la surface chauffée du ou des bâtiments tertiaires raccordés au poste de livraison réhabilité.

Si plusieurs postes de livraisons alimentent un même bâtiment alors :

- soit la totalité des postes est réhabilitée pour être éligible pour la surface totale chauffée ;
- soit, chaque poste réhabilité peut être éligible à une partie de la surface du bâtiment, en appliquant un prorata en fonction de la puissance de chaque poste de livraison par rapport à la puissance totale raccordée.

## Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée RES-CH-103, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

### A/RES-CH-103 (v. A35.2) : Réhabilitation d'un poste de livraison de chaleur par le remplacement de la totalité des éléments constitutifs du primaire du poste de livraison

	'engagement de l'opération (ex : date d			
	preuve de réalisation de l'opération (e de la preuve de réalisation :		//	
	lu site des travaux :			
	se des travaux :			
	ment d'adresse:			
	oostal:			
*Ville:				
*Bâtim	ent tertiaire existant depuis plus de 2 au	ns à la date d'engagement d	le l'opération :	□ OUI □ NON
*Secteu	r d'activité (une seule case à cocher) :			
□ Burea		ôtellerie/Restauration	□ Santé	□ Commerces □
Autres	secteurs			
*Surfac	e totale chauffée (m²):	*Puissance total	e raccordée	au bâtiment (en
		Tuissance total	c faccordec	au baiment (en
	a surface prise en compte est la surfa	ce chauffée du ou des bâ	timents tertiaires	s raccordés au poste de
	n réhabilité.			1
ψΤ . 1. Δ.		S 1 S .		
	iment est alimenté par (une seule case au poste de livraison ;	a cocner):		
	eurs poste de livraison, compléter dans	s ce cas le tableau suivant i	oour l'ensemble d	des postes de livraison :
_ p	was pesses at invalided, temperate and			aes pesses as manasma
	Identification du poste de livraison	Poste réhabilité	Puissance du p	poste de livraison
	(Dénomination / adresse)	(oui – non)	(1	kW)
I a réha	bilitation du poste de livraison de chal	eur norte sur le remnlacer	nent de la totalité	é des éléments suivants
	itifs du primaire du poste de livraison :	eur porte sur le rempiacer	nent de la totant	c des ciements survants,
- l'écha				
	ilation primaire ;			
	mpes sur fluide primaire (lorsque le po	ste de livraison en est équi	pé);	
- l'isola	tion thermique.			
- Echan	cour ·			
- Echan	gcui . *Marque :			
	*Référence :			
	*Niveau de pincement inférieur à 5 °C	C: □OUI □NO	ON	
D.41	-4:			
- Kegui	ation primaire :  *Marque :			
	*Référence:			
	Reference	•••••		
- Le pos si oui	ste est équipé de pompes sur fluide prin	maire: □ OUI □	NON	
	*Marque :			
	*Référence :			
- Isolati	on thermique :			
1501411	*Marque:			
	*Référence :			